

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2024 - 102

Régularisations foncières : Le Gosier reprend la main

Vendredi 8 novembre 2024 | La Ville du Gosier inscrit aujourd'hui une nouvelle page de son histoire en franchissant une étape décisive pour la régularisation foncière dans plusieurs quartiers du territoire.

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2024, un protocole d'accord transactionnel a été signé entre la commune et la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG), mettant fin à plus de 30 ans d'attente entourant le statut foncier des quartiers de Grand-Baie, de l'Arrière-Bourg et de Mangot.

Cette avancée tant attendue répond à une exigence pressante des Gosiériens, qui aspirent depuis longtemps à la sécurisation de leur situation foncière. Pour de nombreuses familles, il s'agit d'un véritable enjeu de transmission patrimoniale. Grâce à cet accord, Madame le Maire Liliane Montout et son équipe municipale, regagnent la maîtrise des opérations et ouvrent ainsi la voie à des solutions durables pour les habitants.

En parallèle, d'autres initiatives se poursuivent. En effet, la majorité municipale continue les opérations de régularisation foncière, notamment à Belle-Plaine et au Plateau Saint-Germain. Les situations foncières étant spécifiques, du foncier étatique aux parcelles privées, chaque cas sera examiné avec soin. L'ambition de la municipalité : offrir des solutions adaptées à chaque famille.

Avec cette action, la Ville du Gosier marque son engagement ferme à proposer des réponses concrètes et durables aux attentes de ses administrés.

En collaboration avec ses services administratifs, la municipalité s'appliquera à accompagner les occupants sans titre des zones précitées, dans leur parcours de régularisation foncière.

Pour toute demande d'information, une adresse mail unique : regularisationfonciere@villedugosier.fr